

N° 2023-014

AFFAIRES GENERALES – Avis du Conseil Municipal quant à l'installation d'une unité de production de combustibles solides de récupération par la société SOCCOIM sur le territoire de Chaingy

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

ID : 045-214502692-20230306-2023_014-DE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

N° 2023-014

AFFAIRES GENERALES – Avis du Conseil Municipal quant à l'installation d'une unité de production de combustibles solides de récupération par la société SOCCOIM sur le territoire de Chaingy

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 6 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER, Eric DODET, Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Jean-Luc FOURNIER, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU.

En exercice : 21
Présents : 17
Votants : 21

Excusés :

Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Raymond DOUARE, Sébastien GALERON.

Pouvoirs :

Isabelle BRIARD à Frédéric CUIILLERIER
Sylvie CLERC à Christiane BRESSION
Raymond DOUARE à Eric DODET
Sébastien GALERON à Dominique RENAULT

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF

N° 2023-014

AFFAIRES GENERALES – Avis du Conseil Municipal quant à l'installation d'une unité de production et de récupération par la société SOCCOIM sur le territoire de Ch...

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

ID : 045-214502692-20230306-2023_014-DE

Besner
Levraut

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 181-38 du Code de l'environnement

Vu le courrier d'enquête publique unique du 11 janvier 2023

Vu l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale

Vu l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale du 29 novembre 2022

Considérant que la commune de Saint-Ay est située dans une aire de moins de 3km autour du site où l'installation projetée doit être implantée.

Considérant que par conséquent son Conseil municipal est appelé à donner un avis sur le projet dès le début de l'enquête publique.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

DE DONNER un avis favorable au projet précité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **14 MARS 2023**


Le Maire

Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **14 MARS**
Et de l'affichage le **14 MARS 2023**
Pour le Maire,
La Directrice Générale des services, Aurélie PLUMEJEAUD.